

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre du mois de Février, à 14 heures 30, s'est réuni le Comité Syndical, au Langon, sous la présidence de Monsieur Arnaud CHARPENTIER, Président du Syndicat Mixte.

Etaient présents :

CC Vendée Sèvre Autizes		
CHATAIGNE Jean-Louis	ST SIGISMOND	
CHOLLET Joel	BENET	
GELOT Jean-Marie	MAILLE	
GRELIER Alain	FAYMOREAU	
GRIMAUD Claude	MAILLEZAIS	
LARDY Jacky	BOUILLE COURDAULT	Pouvoir à CHOLLET Joël
MOREAU Yannick	DAMVIX	
ROBIN Noël	LIEZ	Pouvoir à POITIERS Dominique
GUILLON Denis	ST HILAIRE DES LOGES	
GUITHON Jacky	PUY DE SERRE	Pouvoir à LESAUVAGE Ghislaine
CHEVALLIER Jean-Claude	VIX	
POITIERS Dominique	RVES D'AUTISE	Pouvoir à MOREAU Yannick
<i>Présents : 8 – représentés : 4</i>		<i>12/15</i>
CC Sud Vendée Littoral		
METAIS Antoine	CHAILLE LES MARAIS	Pouvoir à CHARPENTIER Arnaud
MARQUIS Joseph	GUE DE VELLUIRE	Pouvoir à LEGERON Joël
LEGERON Joel	L'ILE D'ELLE	
CHARPENTIER Arnaud	LUCON	
GUINOT Bertrand	MOREILLES	
CAREIL Pierre	STE GEMME LA PLAINE	
LANDAIS Jean-Marie	TRIAIZE	
CHAUSSARD Jean-Pierre	VOUILLE LES MARAIS	
<i>Présents : 7 – représenté : 1</i>		<i>08/14</i>
CC Pays Fontenay Vendée		
GATINEAU Dominique	AUCHAY SUR VENDEE	Pouvoir à BOULARD Stéphane
BOULARD Stéphane	DOIX LES FONTAINES	
BIENVENU Alain	LE LANGON	
DUPAS Laurent	VELLUIRE SUR VENDEE	
MAROT Roger	LONGEVES	
BERNARD Roger	MOUZEUIL ST MARTIN	Suppléant
BOBINEAU Joël	MERVENT	
BOUCHER Yves-Marie	PETOSSE	
HERNANDEZ Philippe	ST MARTIN DES FONTAINES	
POUZET Michel	ST MARTIN DE FRAIGNEAU	
GUIGNARD Gérard	BOURNEAU	Pouvoir à BOBINEAU Joël
PERAUD François	MONTREUIL	Suppléant
VERGNAUD Benjamin	FONTENAY LE COMTE	
<i>Présents : 11 – représentés : 2</i>		<i>13/22</i>
CC Pays de la Chataigneraie		
GOURMAUD Yvon	ANTIGNY	
BRIFFAUD Louis-Marie	BREUILL BARRET	Pouvoir à GOURMAUD Yvon
LESAUVAGE Ghislaine	MARILLET	
BOISSON Philippe	LA CHAPELLE AUX LYS	Pouvoir à GUENION Christian
GUENION Christian	ST MAURICE DES NOUES	
<i>Présents : 3 – représentés : 2</i>		<i>05/10</i>
CC Aunis Atlantique		
AUGERAUD Sylvain	LE GUE D'ALLERE	
<i>Présent : 1 – représenté : 0</i>		<i>01/02</i>
Total présents :		30
Total représentés :		9
Total présents et représentés :		39/64

Le Président, après avoir ouvert la séance et constaté que le quorum est atteint, déclare que le Comité Syndical peut valablement délibérer.

OBJET : DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE – DELIB N°3/2025

Monsieur le Président présente dans un premier temps les objectifs pour l'année 2025 ainsi que la stratégie proposée.

Voici la proposition globale du DOB 2025, prenant en compte l'ensemble des actions jugées prioritaires (P1) avec la distinction des priorités 2 (P2).

		Dépenses*	Solde à charge*
DOB 2025	Fonctionnement (P1)	2 224 498,10 €	732 224,45 €
	Investissement (P1)	7 513 221,89 € (dont 3.2M€ en RAR 2024)	137 863,03 €
	Total P1	9 737 719,99 €	870 087,48 €
	Fonctionnement (P2)	169 084,00 €	85 612,42 €
	Investissement (P2)	531 351,00 €	188 349,80 €
	Total P2	700 435,00 €	273 962,22 €
	Fonctionnement (P1+P2)	2 382 582,10 €	817 836,87 €
	Investissement (P1+P2)	8 044 572,89 €	326 212,83 €
	Total P1 + P2	10 438 154,99 €	1 144 049,69 €

*Montants incluant les RAR 2024

En prenant en compte les reports et le programme initial 2025, l'ensemble des actions pourrait être intégrée au budget 2025, mais il y a lieu de rappeler que la trésorerie du SmVSA reste fragile, et qu'en vue de rétablir un fonds de roulement acceptable, le décalage d'un an de certaines actions (P2 - CT Eau) permettrait d'alléger le solde à charge à hauteur de 870 000 € (P1).

Egalement, la difficulté du suivi budgétaire est mise en avant avec un bon nombre d'opérations qui se retrouvent étalées sur 1.5 voire 2 exercices. Du fait que la plupart des travaux sont réalisés au second semestre jusqu'en fin d'année, les recettes à percevoir sont bien souvent versées dans l'année suivant la réception des travaux, avec pour conséquence une trésorerie en difficulté en fin d'année.

Il y a donc lieu de rester très vigilant, en maintenant le lissage des opérations jugées en priorité 2 à N+1, afin de consolider la section de fonctionnement dès 2025.

La révision du calcul de la taxe GEMAPI s'avère nécessaire afin d'anticiper les futurs investissements, à moyen et à long termes. Un travail avec chaque EPCI devrait être engagé ces prochains mois pour une actualisation en 2026.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical à l'unanimité :

- Approuve le Débat d'Orientation Budgétaire 2025

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus

Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme,

LE PRESIDENT,

Arnaud CHARPENTIER